

NOTE TECHNIQUE

Face au développement des activités de plaisance, la gestion et l'exploitation des ports de plaisance se complexifient. Aussi les responsables de nombreux ports tant privés que publics ont ressenti la nécessité de coordonner leurs actions au sein d'un groupement associatif régional, l'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte-D'azur (UPACA) en Méditerranée ou national, la Fédération Française des Ports de Plaisance. L'Union des Ports de Plaisance Provence-Alpes-Côte-D'azur (UPACA) est l'organisme professionnel des ports de plaisance. Elle a été créée par et pour les gestionnaires de ports de plaisance. C'est leur outil collectif à l'échelle de la région PACA, elle vit et évolue au travers des besoins, des demandes et souhaits de développement exprimés par ses membres. Elle représente les gestionnaires de port de plaisance auprès des institutions, de l'État et des collectivités territoriales. L'UPACA regroupe plus de 90% des ports de plaisance de la région.

L'Union des Ports de Plaisance PACA est membre à part entière de la Fédération Française des Ports de Plaisance et réunit en son sein des gestionnaires intervenant dans le monde maritime permettant d'initier une politique de développement basée sur une connaissance globale des ports de plaisance.

Dans ce cadre, et compte tenu des actions menées par l'UPACA à destination de ses membres, gestionnaires de ports de plaisance, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à cette association par délibération n° MER 006-3659/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018.

Pour les exercices 2020 et 2021, les actions effectuées par UPACA au titre de la cotisation de la Métropole Aix-Marseille Provence ont été définies conjointement dans un plan de charge intégrant notamment des actions de formation, la prise en compte de sujets spécifiques à la Direction des Ports de la Métropole à la demande de cette dernière, ou proposée par UPACA dans le cadre de son programme à l'échelle de la Région, diverses actions contenues dans Le Livre Bleu métropolitain délibéré le 18 juin 2018.

Ce plan de charge fera l'objet d'un suivi précis au travers d'une revue trimestrielle (avancement et points particuliers et nouveaux sujets), d'un bilan spécifique pour la Métropole fin 2020/ 2021 justifiant des réalisations effectuées par UPACA.

Aussi, et afin de continuer à bénéficier des actions ainsi menées par l'UPACA, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2020.

Le montant de la cotisation, pour l'exercice 2020 calculé sur la base du nombre d'anneaux gérés en régie directe, est fixé à 17 431,35 euros (15 368,85 euros pour le Conseil de Territoire Marseille Provence, 1249,50 euros pour le Territoire Istres Ouest Provence et 833 euros pour le Territoire du Pays Salonais).